



14411/15

(OR. en)

PRESSE 72
PR CO 64

RÉSULTATS DE LA SESSION DU CONSEIL

3428^e session du Conseil

Éducation, jeunesse, culture et sport

Bruxelles, les 23 et 24 novembre 2015

Présidents

Claude Meisch

Ministre luxembourgeois de l'éducation et de la jeunesse

Maggy Nagel

Ministre luxembourgeoise de la culture

Roman Schneider

Ministre luxembourgeois des sports

P R E S S E

SOMMAIRE¹

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE.....	4
Rapport de l'UE sur la jeunesse	4
Plan de travail en faveur de la jeunesse	5
Participation politique des jeunes	6
Rôle de la politique en matière de jeunesse et du travail socio-éducatif dans le contexte de la migration	7
Divers	8
– Programme de travail de la prochaine présidence	8
ÉDUCATION	9
Déclaration de Paris	9
Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation ("Éducation et formation 2020").....	10
Réduction du taux de décrochage scolaire	10
Éducation et migration:.....	11
Divers	12
– Programme de travail de la prochaine présidence	12
CULTURE	13
La culture dans les relations extérieures	13
Intégration des migrants et des réfugiés par le dialogue interculturel	14
Patrimoine culturel dans les zones de conflit.....	14
Numérisation du patrimoine culturel	16
Divers	16

¹

- Lorsque des déclarations, des conclusions ou des résolutions ont été formellement adoptées par le Conseil, cela est indiqué dans le titre du point concerné et le texte figure entre guillemets.
- Les documents dont la référence est mentionnée sont accessibles sur le site internet du Conseil <http://www.consilium.europa.eu>.
- Les actes adoptés comportant des déclarations au procès-verbal accessibles au public sont signalés par un astérisque; ces déclarations sont accessibles sur le site internet du Conseil mentionné ci-dessus ou peuvent être obtenues auprès du Service de presse.

– Directive sur les services de médias audiovisuels	16
– Programme de travail de la prochaine présidence	17
SPORTS	18
Coordination au niveau de l'UE pour les réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (www.wada-ama.org).....	18
Divers	19
– Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)	19
– Activité physique et sportive chez les enfants	19
– Le potentiel éducatif du sport	20
DIVERS	22
Trucage de matchs	22
Réunion informelle des ministres des sports.....	22
Semaine européenne du sport	23
Programme de travail de la prochaine présidence	23

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

– Accord de partenariat et de coopération avec la Russie: Croatie.....	24
– Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie: prorogation du mandat	24

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

– Exigences de fonds propres applicables aux banques.....	24
---	----

AGRICULTURE

– Pesticides - limites maximales applicables aux résidus.....	25
– Conseil oléicole international - position de l'UE	25

TRANSPORTS

– Normes de navigation intérieure.....	26
--	----

TÉLÉCOMMUNICATIONS

– Services numériques interopérables	26
--	----

POINTS AYANT FAIT L'OBJET D'UN DÉBAT

JEUNESSE

Avant de passer aux points formellement inscrits à l'ordre du jour, la présidence a brièvement présenté les principaux résultats de la réunion informelle avec les représentants des organisations de jeunesse qui a eu lieu le matin, avant le début de la session du Conseil. Le sujet abordé était celui de l'animation socio-éducative à l'ère numérique. Les représentants de la jeunesse ont exprimé les principales préoccupations suivantes:

- nécessité de trouver le juste équilibre entre activités en ligne et activités hors ligne
- importance de préserver les contacts interpersonnels;
- inclusion de ce sujet dans le prochain plan de travail en faveur de la jeunesse;
- renforcement de l'échange d'informations et de bonnes pratiques, en particulier avec le secteur de l'éducation;
- mise en œuvre de programmes de formation en ligne pour les animateurs socio-éducatifs, y compris au moyen des média sociaux.

Rapport de l'UE sur la jeunesse

Le Conseil a adopté le rapport conjoint 2015 sur la mise en œuvre du cadre renouvelé pour la coopération européenne dans le domaine de la jeunesse (doc. [14437/2/15 REV 2](#)).

Le rapport évalue les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs et des priorités fixés dans le cadre de coopération au cours de la période 2013-2015, sur la base d'une appréciation de la situation des jeunes et des mesures stratégiques prises au niveau de l'UE et des États membres. Il évalue en outre la mise en œuvre du "dialogue structuré" avec les jeunes, et propose de nouvelles recommandations et priorités pour la prochaine période de trois ans (2016-2018).

Le rapport souligne que l'emploi et l'employabilité des jeunes ont continué de figurer au premier rang des priorités de l'UE tout au long de la période 2013-2015; un soutien a été apporté à cet égard au titre de la garantie pour la jeunesse¹, du Fonds social européen, de l'initiative pour l'emploi des jeunes et du programme Erasmus+.

¹ JO C 120 du 26.4.2013.

Il recommande que le futur cycle de travail prévu par le cadre de coopération accorde la priorité aux aspects suivants:

- renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes;
- renforcer la participation de tous les jeunes dans la vie démocratique et citoyenne en Europe;
- faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte, en particulier leur intégration sur le marché du travail.

Il appelle également les États membres et la Commission à attacher une attention particulière aux jeunes risquant d'être marginalisés, aux NEET et aux jeunes issus de l'immigration, y compris les migrants récemment arrivés et les jeunes réfugiés.

La Commission a expliqué que, bien que la situation demeure préoccupante, le chômage des jeunes a baissé l'an dernier. Elle a donc encouragé les États membres à continuer de tirer le meilleur parti de tous les programmes et fonds de l'UE disponibles en la matière.

Plan de travail en faveur de la jeunesse

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté une résolution sur un nouveau plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse pour la période 2016-2018 (doc. [14434/15](#)).

Il s'agit d'un plan souple et opérationnel accompagné d'un calendrier précis permettant à l'UE et à ses États membres de continuer à lutter de manière rapide et efficace contre le chômage des jeunes, dont le niveau reste élevé, et contre les conséquences que la crise économique entraîne pour eux. Il fixe six priorités:

- renforcer l'inclusion sociale de tous les jeunes;
- faire participer tous les jeunes à la vie démocratique et citoyenne;
- faciliter la transition des jeunes vers l'âge adulte;
- œuvrer en faveur de la santé et du bien-être des jeunes;
- contribuer à relever les défis que pose l'ère numérique pour la politique de la jeunesse et tirer parti des possibilités qu'elle offre; et
- tirer parti des possibilités offertes par le nombre croissant de jeunes migrants et réfugiés dans l'UE et relever les défis que pose ce phénomène.

Ces priorités sont étroitement liées à celles exposées dans le rapport conjoint de l'UE sur la jeunesse, dans un souci de cohérence et d'efficacité. Le plan de travail est conçu comme un instrument pratique destiné à mettre en œuvre les objectifs cités, ce qui passe par un renforcement de la coopération intersectorielle dans le domaine de la jeunesse. Il préconise également que les ministères chargés de la jeunesse participent activement à l'élaboration des politiques au niveau national dans le cadre de la stratégie Europe 2020 et du Semestre européen.

Le plan de travail peut être révisé par le Conseil en fonction des résultats obtenus et de l'évolution de l'action menée au niveau de l'UE.

Participation politique des jeunes

Le Conseil a adopté une résolution sur la promotion de la participation politique des jeunes à la vie démocratique en Europe (doc. [14435/1/15 REV 1](#)), qui invite les États membres à élaborer des stratégies nationales, régionales et/ou locales, ainsi que des programmes visant à renforcer la participation politique de tous les jeunes, en particulier les moins favorisés.

En particulier, ces stratégies pourraient prévoir le développement de la coopération intersectorielle entre l'éducation formelle et l'apprentissage non formel, la promotion de nouvelles formes de participation politique, l'amélioration des possibilités de participation aux niveaux local et régional, le soutien au travail socio-éducatif et aux organisations de jeunesse.

Les ministres ont souligné que cette question est devenue vitale pour nos démocraties. La participation et la citoyenneté active peuvent contribuer à prévenir la marginalisation, l'intolérance et la radicalisation.

La présidence a rappelé que les moyens d'encourager les jeunes à participer à la vie démocratique en Europe ont constitué une question clé du dialogue structuré durant les dix-huit mois couverts par les trois présidences (IT, LV et LU).

La présidence a souligné que le "dialogue structuré" constitue un instrument important pour promouvoir la participation des jeunes dans le processus décisionnel dans l'UE, étant donné qu'il permet de mener une réflexion commune et continue sur les priorités, la mise en œuvre et le suivi de la coopération européenne en faisant intervenir une grande variété de jeunes et d'organisations de jeunesse dans les consultations à tous les niveaux dans les États membres, ainsi que lors des conférences de l'UE sur la jeunesse et à l'occasion de la semaine européenne de la jeunesse.

La présidence a également rappelé que la priorité thématique générale de la coopération européenne pour le dialogue structuré dans le domaine de la jeunesse pour la période allant du 1^{er} janvier 2016 au 30 juin 2017 sera "Permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe diverse, connectée et inclusive – Prêts pour la vie, prêts pour la société". Ce thème fait écho au rapport de l'UE sur la jeunesse et tient compte du retour d'informations après la phase de préconsultation menée par le prochain trio de présidences.

Dans ce contexte, la présidence luxembourgeoise a brièvement présenté au Conseil les recommandations finales sur la participation politique des jeunes, telles qu'elles ont été formulées à la suite de la conférence de l'UE sur la jeunesse qui s'est tenue à Luxembourg du 21 au 24 septembre (doc. [12651/15](#)).

Rôle de la politique en matière de jeunesse et du travail socio-éducatif dans le contexte de la migration

Se fondant sur un document de travail élaboré par la présidence (doc. [13640/15](#)), les ministres ont été invités à réfléchir aux moyens par lesquels la politique de la jeunesse et l'animation socioéducative peuvent permettre au mieux de faire face aux défis qu'entraîne l'accroissement de la pression migratoire.

Selon Eurostat¹, 81 % des 689 000 personnes ayant présenté une demande formelle d'asile dans les pays de l'UE cette année (jusqu'au mois d'août compris) avaient moins de 35 ans; plus de la moitié (55 %) avaient entre 18 et 34 ans.

Les ministres ont bien accueilli le recueil de bonnes pratiques préparé par la présidence (doc. [13640/15 ADD 1](#)), qui montre que la plupart des États membres ont déjà mis en place un grand nombre d'initiatives et de mesures pour faire face à ce problème.

Les principales conclusions du débat ministériel sont les suivantes:

- ce domaine requiert une approche intégrée qui s'étende aux secteurs de l'éducation, de l'emploi, de la culture et du sport, ainsi qu'à l'aide aux parents, en particulier aux niveaux local et régional.
- L'animation socio-éducative peut constituer un instrument d'inclusion en favorisant la compréhension interculturelle entre les populations locales et immigrées (en intégrant également à ce processus les volontaires et les jeunes migrants).
- Les valeurs européennes doivent faire l'objet d'une promotion systématique aussi tôt que possible, par exemple dans le cadre de l'éducation à la citoyenneté, afin d'éviter l'intolérance, la xénophobie et la radicalisation.
- Il importe de favoriser l'apprentissage des langues, que ce soit dans le cadre d'un enseignement formel ou de méthodes d'apprentissage non formel
- Le plan de travail de l'UE en faveur de la jeunesse a un rôle stratégique à jouer pour coordonner les actions des États membres et renforcer les synergies
- Il conviendrait d'optimiser l'usage du programme Erasmus +.

¹ ec.europa.eu/eurostat/web/asylum-and-managed-migration/data/database

À la suite d'une minute de silence, le ministre français a fait une courte déclaration sur les événements survenus à Paris, soulignant la détermination de la France à préserver son mode de vie et ses libertés, et a remercié tous ses collègues pour la solidarité dont ils ont fait preuve après les attentats terroristes du 13 novembre.

La Commission a apporté son soutien à la déclaration de la France; elle a insisté sur le fait que le moment était venu de passer de la parole aux actes, ensemble. Elle a souligné la nécessité de mobiliser tous les instruments possibles de l'UE, y compris financiers, afin de combattre la radicalisation et l'extrémisme. La Commission est disposée à aider les États membres dans leurs efforts.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence néerlandaise dans le domaine de la jeunesse pour les six mois à venir, en particulier:

- prévenir le radicalisme par l'animation socio-éducative;
- encourager la participation et l'intégration des jeunes atteints de problèmes de santé mentale;
- mettre au point le nouveau cycle du dialogue structuré dans le domaine de la jeunesse: "Permettre à tous les jeunes de prendre part à une Europe diverse, connectée et inclusive – **Prêts pour la vie, prêts pour la société**".

ÉDUCATION

Déclaration de Paris

À l'issue d'une minute de silence observée en hommage aux victimes des attentats de Paris, la ministre française de l'éducation a fait une brève déclaration dans laquelle elle s'est dite profondément émue et choquée par la tragédie survenue à Paris, mais elle a également tenu à souligner que les terroristes n'avaient pas atteint les valeurs fondamentales de la République française ("Liberté, égalité, fraternité"), qui sont aussi celles de l'Europe, et qu'ils n'y parviendraient pas. Elle a adressé ses sincères remerciements à l'ensemble de ses collègues pour leur solidarité.

Tous les ministres ont exprimé leur plus profonde sympathie et leur totale solidarité envers la France en ce moment douloureux. Ils se sont accordés à reconnaître que les attentats commis à Paris ne visaient pas uniquement la France, mais l'Europe tout entière, et qu'il fallait donc y apporter une réponse à l'échelle européenne, non seulement par des paroles, mais aussi par des actes.

Bien que la plupart des ministres aient reconnu l'importance de l'éducation dans la prévention de l'exclusion et de la radicalisation, plusieurs ministres ont souligné qu'elle ne pouvait être la seule réponse. Il faut également agir sur les aspects liés à l'emploi, à la santé et à la culture.

Les ministres ont souligné la pertinence de la déclaration de Paris du 17 mars 2015 - au lendemain des attentats de Charlie Hebdo - concernant la promotion de l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs communes de liberté, de tolérance et de non-discrimination.

Cette déclaration a été adoptée lors d'une réunion informelle des ministres de l'éducation de l'UE, à laquelle ont participé tous les États membres - vingt-six au niveau ministériel - et à laquelle le président français, François Hollande, a également participé brièvement.

À la suite d'une première évaluation des initiatives et des mesures déjà prises au niveau de l'UE, la délégation française a insisté sur la nécessité de maintenir la dynamique politique en la traduisant par un engagement à long terme au titre du programme Erasmus+ et du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020").

La Commission a rappelé qu'elle avait déjà souligné, dans sa communication relative au programme européen en matière de sécurité (doc. [8293/15](#)), le rôle clé que les secteurs de l'éducation et de la jeunesse doivent jouer dans la promotion des valeurs européennes communes, et qu'elle lancera en novembre, dans le cadre du programme Erasmus+, un appel à propositions spécifique dans ce domaine, auquel sera consacré un budget de 3 millions d'euros.

Nouvelles priorités pour la coopération européenne en matière d'éducation et de formation ("Éducation et formation 2020")

Le Conseil a adopté le rapport conjoint 2015 du Conseil et de la Commission sur la mise en œuvre du cadre stratégique pour la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation ("Éducation et formation 2020") (doc. [14440/1/15 REV 1](#)).

Le cadre stratégique "Éducation et formation 2020"¹ est le principal cadre au niveau européen qui aide les États membres à moderniser leurs systèmes d'éducation et de formation, contribuant ainsi aux priorités politiques globales définies en application de la stratégie Europe 2020. Il définit quatre objectifs généraux à long terme que la coopération européenne dans le domaine de l'éducation et de la formation devrait chercher à atteindre d'ici la fin de la décennie ²

Le rapport actuel ne dresse pas seulement le bilan des progrès réalisés au cours du cycle de travail le plus récent (2012-2014) du processus, il passe également en revue à mi-parcours le cadre "Éducation et formation 2020" dans son ensemble et formule des propositions d'adaptation. Ces dernières visent essentiellement à mener une action plus sélective, à améliorer la gouvernance et à assurer une meilleure diffusion des résultats de la coopération européenne.

Pour les cinq années qui restent d'ici 2020, le cadre "Éducation et formation 2020" comportera six nouveaux domaines prioritaires (et non plus treize) afin de faire en sorte que les systèmes d'éducation et de formation favorisent l'employabilité, les compétences et l'innovation, accroissent la mobilité sociale et l'égalité, contribuent à prévenir la radicalisation et jettent les bases des valeurs démocratiques et de la citoyenneté active.

Enfin, la Commission a recommandé une meilleure utilisation des instruments financiers de l'Union, tels que le programme Erasmus+, les fonds structurels et le plan d'investissement pour l'Europe.

Réduction du taux de décrochage scolaire

Le Conseil a adopté des conclusions intitulées "Réduire le décrochage et promouvoir la réussite scolaire" (doc. [14441/15](#)), qui dressent le bilan des progrès accomplis à ce jour dans ce domaine, en vue de consolider et d'améliorer les mesures prises pour lutter contre ce phénomène.

Ces conclusions invitent également les États membres à faire le meilleur usage des possibilités de financement offertes par des instruments de l'UE comme le programme Erasmus+, le Fonds social européen et le Fonds européen pour les investissements stratégiques pour soutenir des mesures stratégiques globales dans ce domaine et promouvoir la coopération au sein et autour des écoles.

¹ JO C 119, 28.5.2009

² Faire de l'apprentissage tout au long de la vie et de la mobilité une réalité, améliorer la qualité et l'efficacité de l'éducation et de la formation, favoriser l'équité, la cohésion sociale et la citoyenneté active, encourager la créativité et l'innovation, y compris l'esprit d'entreprise, à tous les niveaux de l'éducation et de la formation.

Au cours des cinq dernières années, de réels progrès ont permis de se rapprocher du critère de référence - fixé à 10 % - défini par la stratégie Europe 2020, la moyenne de l'UE s'élevant actuellement à 11,1 % (contre 14,2 % en 2009). Toutefois, des écarts significatifs persistent entre les États membres et à l'intérieur de ceux-ci.

Le décrochage scolaire est une question importante dans toute l'Europe, tant sur le plan individuel que pour la société dans son ensemble, dans la mesure où il conduit souvent à la marginalisation. Un faible niveau d'éducation n'a pas seulement de graves conséquences pour les jeunes gens concernés, mais entraîne aussi un coût économique et social élevé pour la société¹.

Éducation et migration:

Les ministres ont examiné les stratégies d'intégration des migrants nouvellement arrivés et des personnes issues de l'immigration.

La présidence a souligné que la bonne intégration des migrants dans la société demeure une condition préalable à la compétitivité économique de l'Europe, ainsi qu'à la cohésion sociale.

Toutefois, un certain nombre d'États membres ont également attiré l'attention sur les problèmes pratiques et financiers engendrés par l'afflux sans précédent de migrants, en particulier de jeunes migrants.

D'une manière générale, les ministres ont estimé qu'il était nécessaire d'accorder une attention particulière aux questions suivantes:

- assurer un apprentissage effectif de la ou des langues du pays d'accueil;
- accélérer l'évaluation et la validation des qualifications antérieures;
- promouvoir les valeurs européennes communes de manière systématique à tous les niveaux de l'éducation;
- éviter la concentration géographique de migrants;
- préparer les enseignants et les formateurs - mais également les apprenants et les parents - à s'ouvrir davantage à la diversité multiculturelle dans l'environnement éducatif;
- accroître l'échange des meilleures pratiques entre les États membres.

¹ Selon les données pour 2014, 11,1 % des 18-24 ans ont quitté l'enseignement ou la formation sans avoir achevé le deuxième cycle de l'enseignement secondaire, ce qui représente environ 4,4 millions de jeunes.

Dans ce contexte, la présidence a rappelé que le déjeuner de travail des ministres de l'éducation portait également sur **la promotion de l'apprentissage des langues et sur l'inclusion**, mais qu'il était essentiellement axé sur l'éducation et l'accueil (de grande qualité) de la petite enfance. Compte tenu de la diversité croissante des enfants issus de l'immigration dans les États membres, les ministres se sont penchés sur la manière de favoriser l'accès général à une éducation et un accueil de la petite enfance de grande qualité, tout en assurant le maintien de ce niveau de qualité.

Divers

– *Programme de travail de la prochaine présidence*

Le Conseil a pris note des principales priorités de la future présidence néerlandaise dans le domaine de l'éducation pour les six mois à venir, à savoir:

- la contribution de l'éducation à l'emploi et à la croissance dans le cadre de la nouvelle initiative intitulée "Une stratégie pour des compétences nouvelles et des emplois";
- l'enseignement et la formation professionnels;
- la lutte contre la radicalisation.

CULTURE

Le Conseil a observé une minute de silence en hommage aux victimes des attentats de Paris. La présidence a rappelé la récente [déclaration faite par les ministres de la culture](#) à la suite des attentats de Paris, dans laquelle ils soulignent l'importance de défendre notre culture et nos libertés, en particulier dans le difficile contexte actuel.

La ministre française de la culture, Fleur Pellerin, a remercié ses collègues de leur soutien et de leur sympathie et a affirmé que les préoccupations de sécurité ne devraient pas nous écraser: la meilleure réponse à donner au terrorisme, c'est de continuer à mener une vie culturelle riche et variée, fidèle aux valeurs et aux principes fondamentaux qui sont les nôtres en Europe.

Au cours de cette session, l'accent a été mis sur la manière dont la culture peut renforcer au mieux l'action de l'UE sur la scène internationale. Les ministres ont abordé en particulier la coopération au développement, l'intégration des migrants et des réfugiés, la lutte contre la destruction et le trafic de biens relevant du patrimoine culturel, ainsi que la numérisation du patrimoine culturel.

La culture dans les relations extérieures

Le Conseil a adopté des conclusions sur la culture dans les relations extérieures de l'UE, en particulier en ce qui concerne la coopération au développement (doc. [14443/15](#)), dans lesquelles il examine comment la culture peut renforcer les politiques de coopération au développement en facilitant l'établissement de partenariats approfondis fondés sur la confiance, la compréhension mutuelle et le dialogue interculturel.

Il y est également souligné que les secteurs culturels et créatifs peuvent contribuer à l'objectif principal de la coopération au développement, à savoir la réduction de la pauvreté. En outre, le respect de la diversité culturelle constitue un élément important dans la prévention des conflits ainsi que dans les situations d'après-conflit.

Les conclusions reflètent un tournant vers une approche plus globale de la culture dans le cadre de la politique étrangère visant à développer des capacités conjointes et une solidarité mondiale.

Le Conseil appelle la Commission et la haute représentante à lui soumettre une approche plus stratégique de la culture dans les relations extérieures de l'UE, élaborant une série de principes directeurs à cet effet.

Le Conseil souligne également qu'une telle approche devrait également relever les défis auxquels l'UE est actuellement confrontée, tels que la crise migratoire, la radicalisation, la montée de la xénophobie, ainsi que la destruction et le trafic de biens relevant du patrimoine culturel dans des zones de conflit comme l'Iraq et la Syrie.

Intégration des migrants et des réfugiés par le dialogue interculturel

Le Conseil a adopté des conclusions renforçant la priorité donnée au dialogue interculturel dans le cadre du programme de travail (2015-2018)¹ en faveur de la culture (doc. [14444/15](#)). Les conclusions s'inscrivent dans une stratégie plus large que le Conseil européen a appelé de ses vœux en octobre 2015 (doc. [26/15](#)) afin de faire face à la crise des migrants et des réfugiés.

Le programme de travail fixe les priorités pour la coopération culturelle entre les États membres. L'une de ses priorités est la promotion de la diversité culturelle, la culture dans les relations extérieures de l'UE et la mobilité, ce qui inclut le dialogue interculturel.

Dans ses conclusions, le Conseil propose d'organiser une série de réunions d'experts des États membres qui examineront comment la culture et les arts peuvent contribuer à l'intégration réussie des migrants et des réfugiés qui viennent en Europe, et recenseront les meilleures pratiques des États membres.

Plusieurs ministres ont souligné qu'il était nécessaire que l'intégration et le dialogue interculturel se fondent sur les valeurs européennes tandis que certains d'entre eux ont souhaité attirer l'attention sur les problèmes pratiques et financiers soulevés par l'arrivée en Europe d'un nombre sans précédent de migrants.

Patrimoine culturel dans les zones de conflit

Se fondant sur un document de travail élaboré par la présidence (doc. [13647/2/15 REV 2](#)), les ministres ont été invités à donner leurs avis sur le rôle que l'UE peut jouer dans la lutte contre le trafic et la destruction du patrimoine culturel dans les zones de conflit.

Entre 300 et 900 monuments ou sites archéologiques auraient été détruits, endommagés ou pillés depuis le début du conflit en Syrie en 2011².

La communauté internationale a condamné de façon ferme et unanime les actes insensés, qui conduisent à des meurtres barbares et à la disparition de pans inestimables et irremplaçables du patrimoine mondial.

Cela a également d'importantes répercussions sur la sécurité dans la mesure où le trafic de biens culturels est la deuxième source de financement de Daech.

¹ JO C 463, 23.12.2014.

² Source: Nations unies et Association pour la protection de l'archéologie syrienne (APSA).

Les ministres ont reconnu que l'UNESCO joue un rôle de coordination de premier plan, sur la base de son mandat global et avec le soutien de l'Union européenne et de ses États membres qui sont très actifs dans ce domaine depuis déjà quelque temps: certaines des mesures et des initiatives prises sont décrites dans l'annexe du document de la présidence.

Les ministres sont convenus que l'accent devrait être mis sur les actions suivantes, qui devraient être menées simultanément:

- sensibiliser à la valeur du patrimoine culturel et de la diversité culturelle;
- renforcer les échanges d'informations entre les États membres sur le pillage et le trafic de biens culturels;
- renforcer la coopération entre États membres à tous les niveaux, en associant les douanes, la police, les musées et les institutions culturelles;
- procéder au réexamen d'une partie de la législation de l'UE dans ce domaine, afin de renforcer le cadre législatif en matière de contrôles et de sanctions;
- former les agents des douanes afin d'enrichir leur expertise dans l'identification des objets culturels soumis au trafic;
- restaurer les objets culturels détruits ou gravement endommagés grâce à de nouvelles technologies et à la numérisation.

Certains ministres ont souligné que la multiplicité des acteurs et la fragmentation des compétences pourraient nuire à l'efficacité de l'action de l'Union.

La Commission a mis en avant trois domaines dans lesquels elle voit des possibilités d'action: des règles harmonisées en matière d'importation, la coopération entre les services répressifs et la coopération internationale, notamment en soutenant l'UNESCO.

La présidence, avec le soutien de nombreuses délégations, a suggéré à la Commission d'instituer une année européenne du patrimoine culturel, qui contribuerait à sensibiliser davantage au patrimoine culturel, à sa valeur intrinsèque et à la nécessité de le protéger.

Numérisation du patrimoine culturel

Dans ce contexte, la présidence a brièvement rendu compte des résultats du déjeuner de travail des ministres de la culture et des questions audiovisuelles sur ce sujet.

La numérisation du patrimoine culturel étant une question transversale présentant un intérêt pour l'ensemble des points à l'ordre du jour de la session consacrée à la culture, les ministres ont réfléchi à la meilleure manière d'examiner les possibilités qu'offre la numérisation.

De manière générale, les ministres sont convenus que:

- la numérisation et l'accessibilité en ligne du matériel culturel des États membres et la conservation numérique sont essentielles à la valorisation du patrimoine culturel, au dynamisme de la création de contenus et à l'émergence de nouveaux services en ligne;
- il conviendrait d'accorder une importance particulière à Europeana (www.europeana.eu/portal) qui est un outil inestimable pour améliorer l'accès au patrimoine culturel des États membres et la connaissance de celui-ci. Les ministres ont toutefois reconnu la nécessité de répondre à certaines questions fondamentales concernant ses buts et objectifs, sa gouvernance et son financement.

Divers

– *Directive sur les services de médias audiovisuels*

Le Conseil a reçu des informations de la Commission sur l'état d'avancement de l'évaluation de la directive sur les services de médias audiovisuels au titre du programme REFIT, qui a fait l'objet d'une consultation publique ainsi que sur des questions en rapport dans le cadre de la stratégie relative au marché unique numérique (doc. [14103/15](#)), notamment:

- la modernisation du système de droit d'auteur de l'UE: la Commission a l'intention de présenter une proposition législative en décembre 2015 concernant la portabilité du contenu. Une communication sur un deuxième ensemble de mesures concernant le droit d'auteur est prévue pour 2016;
- une proposition législative interdisant les blocages géographiques injustifiés dans le commerce électronique est prévue pour le premier semestre de 2016;

- des consultations publiques sont en cours sur la réglementation des plateformes en ligne et sur la directive "Satellite et câble"; elles devraient prendre fin en décembre 2015.

Plusieurs États membres ont fait part de leurs préoccupations concernant notamment le principe du pays d'origine et le blocage géographique.

D'autres États membres ont aussi appelé à mettre rapidement en œuvre la législation sur le droit d'auteur afin d'assurer la protection des secteurs créatifs et la sécurité juridique des investisseurs.

- ***Programme de travail de la prochaine présidence***

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la délégation néerlandaise en ce qui concerne ses principales priorités dans le domaine de la culture et de l'audiovisuel pour les six mois à venir, à savoir. Elles porteront notamment sur les thèmes suivants:

- le rôle d'Europeana dans la conservation du patrimoine culturel;
- la circulation transfrontière des œuvres audiovisuelles;
- la promotion de l'année européenne du patrimoine culturel.

SPORTS

La présidence a présenté au ministre français ses plus sincères condoléances et manifesté son total soutien à la France en ce moment douloureux de son histoire.

Le ministre a remercié l'ensemble de ses collègues et souligné combien la France était touchée par toutes les marques de solidarité qu'elle recevait. Il a fait une brève déclaration émouvante sur la réaction de la France et de l'Europe aux attaques terroristes.

Coordination au niveau de l'UE pour les réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA) (www.wada-ama.org)

Le Conseil et les représentants des gouvernements des États membres ont adopté des conclusions portant réexamen de la résolution de 2011 concernant la représentation des États membres de l'UE au sein du Conseil de fondation de l'AMA et la coordination de leurs positions avant chaque réunion de l'AMA (doc. [14445/15](#)).

En vertu des dispositions en vigueur au niveau de l'UE, celle-ci et ses États membres coordonnent des positions conjointes pour les réunions de l'AMA. Ces positions sont présentées par trois représentants des États membres de l'UE (le représentant du trio de présidences en exercice, le représentant du prochain trio de présidences et l'expert au niveau gouvernemental).

L'expérience acquise au cours des trois dernières années a mis au jour certains problèmes pratiques et les conclusions précitées visent donc à améliorer le mécanisme de coordination existant afin que l'UE se fasse mieux entendre et ait une plus grande influence au sein de l'Agence mondiale antidopage.

La présidence a souligné l'importance que revêt une organisation telle que l'AMA, en rappelant notamment les récents événements concernant la pratique répandue du dopage parmi les athlètes russes.

La présidence a aussi félicité les représentants de l'UE récemment élus au Conseil de fondation de l'AMA pour les trois prochaines années:

- M. Philippe MUYTERS, ministre flamand du travail, de l'économie, de l'innovation et des sports (Belgique);
- M^{me} Tracey CROUCH, secrétaire d'État chargée des sports (Royaume-Uni).

Divers

– *Réunions de l'Agence mondiale antidopage (AMA)*

Dans ce contexte, le Conseil a également été informé par les représentants de l'UE (BE, LUX et Malte) des résultats des réunions de l'AMA qui se sont tenues à Colorado Springs (États-Unis) les 17 et 18 novembre 2015. Les réunions portaient principalement sur des questions relatives au projet de budget 2016, à la protection des données et au respect du code.

L'Agence mondiale antidopage (www.wada-ama.org), créée en 1999, est une organisation de droit privé qui a pour mission de promouvoir, coordonner et surveiller la lutte contre le dopage sous toutes ses formes dans le sport. Ses principales tâches sont la recherche scientifique, l'éducation, la mise au point de capacités de lutte contre le dopage et le suivi du Code mondial antidopage.

Un nouveau Code mondial antidopage a été approuvé par le Conseil de fondation de l'AMA lors de la conférence mondiale sur le dopage dans le sport, qui s'est tenue à Johannesburg en novembre 2013. Il est entré en vigueur le 1^{er} janvier 2015.

– *Activité physique et sportive chez les enfants*

Le Conseil a adopté des conclusions sur la promotion de l'activité motrice, physique et sportive chez les enfants (doc. [14447/15](#)), dans lesquelles les États membres sont invités à accroître la sensibilisation aux bénéfices d'une activité physique régulière dès le plus jeune âge et à mettre en œuvre des approches transversales, notamment avec les secteurs de l'éducation, de la jeunesse et de la santé, afin notamment d'encourager les modes de vie actifs chez les enfants.

Les niveaux d'activité physique chez les enfants et les adolescents dans l'UE sont particulièrement faibles et sont devenus un sujet de vive préoccupation pour les responsables politiques. La petite enfance est une période cruciale pour acquérir et améliorer les aptitudes motrices et il convient que ce processus soit soutenu par l'ensemble des personnes et institutions s'occupant des très jeunes enfants avant l'âge de la scolarité obligatoire.

À cet égard, le rôle fondamental joué par le secteur de l'éducation, ainsi que par les clubs sportifs et les fédérations sportives a aussi été mis en évidence et il y aurait dès lors lieu d'encourager des modèles de coopération entre les autorités locales, les écoles et les clubs sportifs.

La promotion de l'activité physique constitue une priorité de la politique menée par l'UE dans le domaine du sport, qui a été régulièrement abordée. La première édition de la semaine européenne du sport a été lancée avec succès en septembre ec.europa.eu/sport/week/about-week-of-sport/highlights-2015_en.htm

La Commission a indiqué qu'elle finançait déjà une trentaine de projets dans le domaine des activités bienfaites pour la santé, avec un budget approchant les 10 millions d'euros.

– ***Le potentiel éducatif du sport***

Les ministres ont procédé à un échange de vues sur la manière dont les activités sportives pouvaient aider les jeunes défavorisés (par ex. les jeunes sans emploi et qui ne suivent ni enseignement ni formation (NEET), les personnes handicapées, les personnes issues de l'immigration et les réfugiés arrivés récemment) à trouver leur place dans la société.

La présidence a ouvert le débat en exposant les grandes lignes des principales conclusions de la réunion informelle avec les représentants des mouvements sportifs¹, qui a eu lieu au cours du déjeuner:

- encourager une utilisation efficace des ressources disponibles;
- travailler avec les structures locales;
- soutenir les infrastructures pour les sportifs amateurs;
- mettre en œuvre des projets associant des personnalités du football afin de lutter contre l'intolérance et la xénophobie.

La présidence a rappelé que le projet du SV Wandsetal intitulé "Intégration durch Sport" ("Intégration par le sport"), qui s'occupe de migrants, a reçu le prix du meilleur projet européen de sport de masse lors de la semaine européenne du sport en septembre 2015.

Afin de donner une perspective plus large au débat des ministres, la présidence a invité deux personnalités sportives: M. Edwin Moses, ancien champion olympique et actuellement président de l'Agence antidopage des États-Unis et président du comité Éducation de l'Agence mondiale antidopage, ainsi que M. Mathieu Moreuil, de la première division de football (Premier League) au Royaume-Uni.

¹ British Council (1^{er} League) : M. James Keegan et M. Andy Hansen.
 SV Wandsetal : M. Gerd Seraphin.
 Fédération suédoise de basketball: secrétaire-générale M^{me} Lena Wallin-Kantzy.
 Président de l'USADA (Agence américaine antidopage): M. Edwin Moses.
 Comité international paralympique : Sir Philip Craven (président).

Tous deux ont cité de nombreux projets associant avec succès l'éducation et le sport, souvent dans des zones défavorisées.

Ils ont tous deux insisté sur le fait

- que le sport ne peut résoudre le problème des migrants, mais il peut faire une énorme différence à moyen terme pour les jeunes enfants défavorisés
- que la solution passe toujours par une éducation et un emploi de qualité, mais que le sport peut contribuer à la réalisation de cet objectif
- qu'il importe de donner des modèles de référence aux enfants
- que les projets sportifs ne suffisent pas à eux seuls: il faut établir des partenariats avec les autorités publiques et locales, les écoles, les fédérations sportives et les entreprises
- que des entraîneurs de grande qualité et une participation locale sont indispensables
- qu'un suivi et une évaluation réguliers des projets revêtent une importance cruciale

De manière générale, les ministres sont convenus que:

- le sport peut être une composante centrale des politiques d'intégration sociale. Il peut en effet créer un sentiment de cohésion et de solidarité et contribuer à l'acquisition d'aptitudes et au développement personnel en dehors des institutions traditionnelles telles que l'école, les lieux de travail ou la famille
- les activités sportives peuvent aider les jeunes à acquérir des compétences qui complètent l'éducation formelle et améliorent leur capacité d'insertion professionnelle
- en ce qui concerne les migrants, l'acceptation et la reconnaissance par le biais du sport peuvent aider à éviter la marginalisation et la radicalisation
- les associations et les clubs sportifs peuvent dès lors jouer un rôle essentiel dans l'intégration des jeunes issus d'un milieu défavorisé
- les approches transversales associant les secteurs de l'éducation, de l'emploi et de la santé revêtent une importance cruciale

La Commission a rappelé que le programme Erasmus + consacrait un chapitre spécifique au financement de projets dans le domaine du sport de masse.

La présidence a informé le Conseil de ce qu'elle adressera au président du Conseil de l'UE, au président de la Commission et au président du Parlement européen une lettre résumant les quatre débats qui seront tenus durant la session.

DIVERS

Trucage de matchs

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la présidence concernant deux décisions relatives à la signature, au nom de l'Union européenne, de la convention du Conseil de l'Europe sur la lutte contre la manipulation de compétitions sportives en ce qui concerne les questions tant liées que non liées au droit pénal matériel et à la coopération judiciaire en matière pénale.

Ces décisions soulèvent des questions quant au fond en ce qui concerne, notamment, la base juridique et le traitement procédural des accords mixtes, et il n'a pas encore été possible de dégager une solution permettant à l'UE de signer les décisions.

La Convention du Conseil de l'Europe a été présentée sous sa forme définitive le 18 septembre 2014 à Macolin, en Suisse. Dix-neuf pays (dont onze États membres) ont signé cette convention, qui a été ratifiée par la Norvège et le Portugal.

La convention entrera en vigueur une fois qu'elle aura été ratifiée par cinq pays signataires, dont au moins trois États membres du Conseil de l'Europe.

Réunion informelle des ministres des sports

Le Conseil a été informé par la présidence des principaux résultats de la réunion informelle des ministres des sports, qui s'est tenue à Luxembourg les 6 et 7 juillet 2015 sur l'intégrité du sport.

Semaine européenne du sport

Le Conseil a pris note des informations communiquées par la Commission en ce qui concerne la semaine européenne du sport qui s'est tenue avec succès du 7 au 13 septembre 2015 et visait à sensibiliser le public, à l'échelle européenne, aux bénéfices du sport et de l'activité physique. La Commission a également souligné les orientations générales de l'édition 2016 (doc. [14249/15](#)).

Programme de travail de la prochaine présidence

Le Conseil a pris note des informations communiquées par le ministre néerlandais en ce qui concerne ses principales priorités dans le domaine du sport pour les six mois à venir. Le thème général des trois prochaines présidences (NL, SK et MT) est la **bonne gouvernance et l'éducation par le sport**.

La présidence néerlandaise axera ses travaux sur l'**intégrité du sport**, et en particulier sur:

- la préparation et l'héritage des grands événements sportifs
- la prévention du dopage et du truchage de matchs
- la prévention, sur le terrain, de la violence dans le sport

AUTRES POINTS APPROUVÉS

AFFAIRES ÉTRANGÈRES

Accord de partenariat et de coopération avec la Russie: Croatie

Le Conseil a adopté une décision concernant la conclusion du protocole à l'accord de partenariat et de coopération entre l'UE et la Russie afin de tenir compte de l'adhésion de la Croatie à l'UE. (doc. [11878/14 COEST 249](#))

Représentant spécial de l'Union européenne pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie: prorogation du mandat

Le Conseil a prorogé jusqu'au 28 février 2017 le mandat du représentant spécial de l'Union européenne (RSUE) pour le Caucase du Sud et la crise en Géorgie. [Voir le communiqué de presse](#)

AFFAIRES ÉCONOMIQUES ET FINANCIÈRES

Exigences de fonds propres applicables aux banques

Le Conseil a décidé de ne pas exprimer d'objections à l'égard d'un règlement de la Commission complétant le règlement (UE) n° 575/2013 relatif aux exigences de fonds propres applicables aux banques (doc. [14013/15](#) + [13443/15](#) + [13443/15 ADD 1](#)).

Le texte porte sur un projet de normes techniques concernant l'évaluation prudentielle, présenté par l'Autorité bancaire européenne en vertu de l'article 105 du règlement relatif aux exigences de fonds propres. Il précise les conditions dans lesquelles ces normes seront appliquées.

Ce règlement est un acte délégué, conformément à l'article 290 du traité sur le fonctionnement de l'UE. Il peut désormais entrer en vigueur, à moins que le Parlement européen n'exprime des objections à son égard.

AGRICULTURE

Pesticides - limites maximales applicables aux résidus

Le Conseil a décidé ne pas s'opposer à l'adoption d'un règlement de la Commission modifiant l'annexe IV du règlement (CE) n° 396/2005¹ en ce qui concerne les substances suivantes: COS-OGA, cerevisane, hydroxyde de calcium, lécithines, Salix spp. cortex, vinaigre, fructose, virus de la mosaïque du pépino (souche CH2, isolat 1906), Verticillium albo-atrum (isolat WCS850), et Bacillus amyloliquefaciens subsp. plantarum (souche D747) (doc. [13068/15](#)).

Le règlement (CE) n° 396/2005 fixe les teneurs maximales en résidus de pesticides autorisées dans les produits d'origine animale ou végétale destinés à l'alimentation des animaux ou à la consommation humaine. Ces limites maximales de résidus (LMR) comprennent d'une part les LMR propres à des denrées alimentaires particulières ou à des aliments pour animaux particuliers et, de l'autre, une limite générale qui s'applique lorsqu'aucune LMR spécifique n'a été établie. Les demandes de LMR sont communiquées à l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA), qui rend un avis scientifique sur chaque nouvelle LMR souhaitée. Sur la base de l'avis de l'EFSA, la Commission propose un règlement tel que celui qui est visé ci-dessus, afin d'établir une nouvelle LMR ou de modifier ou supprimer une LMR existante, et de modifier en conséquence les annexes du règlement (CE) n° 396/2005.

Ce règlement de la Commission est soumis à la procédure de réglementation avec contrôle. Cela signifie que, le Conseil ayant à présent donné son accord, la Commission peut adopter le règlement, à moins que le Parlement européen ne s'y oppose.

Conseil oléicole international - position de l'UE

Le Conseil a adopté une décision relative à la position à prendre au nom de l'UE au sein du Conseil des membres du Conseil oléicole international (COI) en ce qui concerne l'adhésion de nouveaux membres (doc. 14123/15).

Lors de la prochaine session du Conseil des membres du COI, l'UE devrait demander le report des votes sur toutes les demandes de nouvelles adhésions jusqu'à ce qu'un nouvel accord international sur l'huile d'olive et les olives de table remplaçant l'accord de 2005 soit en vigueur.

¹ JO L 70 du 16.3.2005, p. 1.

Le COI est une organisation intergouvernementale internationale s'occupant des questions relatives à l'huile d'olive et aux olives de table. Il a été créé en 1959 en Espagne, sous les auspices des Nations unies. Le Conseil contribue au développement durable et responsable de l'oléiculture et il offre un cadre mondial pour étudier les questions en rapport avec l'élaboration de politiques et s'attaquer aux défis actuels et futurs. L'UE est membre du COI.

TRANSPORTS

Normes de navigation intérieure

Le Conseil a adopté une décision énonçant la position de l'UE concernant l'adoption d'une norme relative aux prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure. La position de l'Union est établie en prévision de la réunion du comité européen pour l'élaboration de standards dans le domaine de la navigation intérieure (CESNI) du 26 novembre 2015, de la réunion de la Commission centrale pour la navigation du Rhin (CCNR) du 3 décembre 2015 et de toute réunion pertinente de la CCNR.

[Décision du Conseil relative à la position à prendre concernant l'adoption d'une norme relative aux prescriptions techniques des bateaux de la navigation intérieure](#)

TÉLÉCOMMUNICATIONS

Services numériques interopérables

Le Conseil a adopté une décision établissant un programme visant à promouvoir l'interopérabilité des services numériques dans toute l'Europe (ISA²). Le programme a pour objet d'aider les administrations publiques des États membres à interagir plus efficacement les uns avec les autres et d'offrir aux citoyens et aux entreprises des services numériques plus conviviaux. [Voir le communiqué de presse](#). Voir également: [Décision ISA², ISA² - Déclaration de la Commission](#)
